

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

Exposé :

Pour l'"autorité Compétente" par délégation

Les comptes de gestion 2014 du Budget Principal et des Budgets Annexes présentés par le Trésorier Principal sont conformes aux comptes administratifs 2014 présentés par l'ordonnateur.

Proposition :

Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales prévoyant l'arrêt du compte de gestion du comptable par le Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les comptes de gestion 2014 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 24 mars 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion 2014 du budget principal et des budgets annexes.

Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ